

c) D'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières s'intéressant étroitement à la région, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la Commission à sa soixante-sixième session;

d) De soumettre à la Commission, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
29 avril 2009*

Résolution 65/2

Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique³⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 61/2 sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant aussi sa résolution 62/10 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant en outre sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission par laquelle elle a rétabli le Comité de statistique en tant qu'organe intergouvernemental du plus haut niveau dans le domaine de la statistique en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant que le Comité de statistique, qui rassemble tous les statisticiens en chef des pays et des zones de l'Asie et du Pacifique, constitue le cadre régional reconnu et approprié pour examiner toutes les questions concernant le développement statistique et assurer la coordination dans ce domaine,

Se félicitant de la revitalisation du Comité de statistique,

1. *Prend note* du rapport du Comité de statistique sur sa première session³⁸ et du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique³⁹;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, comme il convient, les membres associés à renforcer leur capacité statistique conformément à la résolution 62/10 de la Commission;

3. *Prend note* des remerciements des membres et membres associés pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de développement statistique en Asie et dans le Pacifique menées par le secrétariat et pour les services de formation fournis par la Division de statistique et par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue du renforcement des capacités statistiques nationales dans la région;

4. *Exprime* ses remerciements aux membres et membres associés qui ont apporté leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

5. *Encourage* les membres et membres associés à appliquer le paragraphe 20 de l'annexe à la résolution 61/2 et, selon qu'il convient, à augmenter leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

6. *Note* que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique célébrera son quarantième anniversaire en 2010 et encourage les membres et membres associés à contribuer aux préparatifs de la célébration;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-septième session.

*Cinquième séance plénière
29 avril 2009*

Résolution 65/3

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)⁴⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 64/8 du 30 avril 2008 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako⁴¹ et Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,⁴² dans laquelle, la Commission a, entre autres, prié la Secrétaire exécutive de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

³⁷ Voir par. 130 à 138 ci-dessus.

³⁸ E/ESCAP/65/13.

³⁹ E/ESCAP/65/26.

⁴⁰ Voir par. 115 à 129 ci-dessus.

⁴¹ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

⁴² E/ESCAP/APDDP(2)/2.

Rappelant aussi sa résolution 59/3 du 4 septembre 2003 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

Accueillant avec satisfaction l'adoption de Biwako plus cinq aux fins de promouvoir l'application effective du Cadre d'action de Biwako pendant les cinq dernières années de la Décennie,

Notant avec satisfaction que, suite à sa ratification par un vingtième État, la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴³ est entrée en vigueur le 3 mai 2008, ce qui constitue la réalisation la plus importante à ce jour pendant la deuxième décennie (2003-2012), et qu'au 29 avril 2009, les États de la région de la CESAP étaient nombreux parmi ceux qui avaient ratifié la Convention,

Constatant qu'à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2013), tenue à Bangkok du 19 au 21 septembre 2007, le Gouvernement de la République de Corée s'était déclaré disposé à accueillir en 2012 une réunion sur l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, en même temps que l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de réhabilitation internationale,

Se félicitant de la création du Comité des droits des personnes handicapées, en octobre 2008, pour l'examen de l'application de la Convention,

1. *Décide* que le lieu où se tiendra la réunion intergouvernementale sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) devrait être fixé par la Commission à sa soixante-sixième session;

2. *Note* avec satisfaction la proposition de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), en même temps que l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de réhabilitation internationale;

3. *Invite* les autres membres et membres associés qui souhaiteraient accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau à le faire savoir dans les meilleurs délais et au plus tard en octobre 2009;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive d'examiner toutes les propositions d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final

de la mise en œuvre de la deuxième Décennie et de faire rapport sur les résultats de cet examen à la Commission à sa soixante-sixième session.

Cinquième séance plénière
29 avril 2009

Résolution 65/4

Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique⁴⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 174 (XXXIII) du 29 avril 1977 et 220 (XXXVIII) du 1^{er} avril 1982 relatives au Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant également ses résolutions 60/5 du 28 avril 2004 et 61/5 du 18 mai 2005 relatives au Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique,

Prenant acte du Document final⁴⁵ de la Concertation régionale de haut niveau sur « les politiques à mettre en œuvre face à la crise alimentaire et énergétique et aux changements climatiques : réorienter le programme de développement », organisée par la CESAP et le Gouvernement indonésien et tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2008 appelant, entre autres, à de plus grands efforts de coopération technique pour appuyer le développement des capacités en vue de renforcer les programmes nationaux de sécurité alimentaire, la recherche-développement sur l'agriculture durable, ainsi qu'à la coopération régionale pour prévenir les crises alimentaires et y faire face et veiller à ce que toutes les populations aient accès aux denrées alimentaires,

Notant avec satisfaction le montant important des ressources financières fournies au Centre, depuis sa création, par les États membres,

Notant également avec satisfaction l'affectation au Centre d'un poste P-5 d'économiste hors classe inscrit au budget ordinaire,

Prenant acte des recommandations du Conseil d'administration à sa cinquième session, tenue à Bangkok le 4 mars 2009, figurant dans le rapport du Centre,⁴⁶

Se félicitant de l'engagement pris par la Secrétaire exécutive et par le Conseil d'administration

⁴⁴ Voir par. 39 à 48 ci-dessus.

⁴⁵ E/ESCAP/65/15/Add.1.

⁴⁶ E/ESCAP/65/25.

⁴³ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.